



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.3 et 2.4

Numéro de la demande : 2015-6850
Demande : Modification des propriétés chimiques de la préparation commerciale – Identité et proportion des produits de formulation
Produit : Fongicide foliaire MilStop
Numéro d'homologation : 28095
Matière active (m.a.) : Bicarbonate de potassium
Numéro de document de l'ARLA : 2692501

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier une préparation commerciale, le fongicide foliaire MilStop, afin d'y ajouter une formulation et de corriger et mettre à jour la formulation actuellement homologuée.

Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide foliaire MilStop se présente sous forme de poudre soluble contenant du bicarbonate de potassium à une concentration nominale de 85 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,76 à 0,86 g/cm³ et un pH de 8,0 à 8,4. Les données chimiques requises pour le fongicide foliaire MilStop ont été fournies et examinées et elles ont été jugées acceptables.

Évaluation des risques pour la santé

Les renseignements disponibles indiquent que le fongicide foliaire MilStop présente une faible toxicité aiguë par voies orale et cutanée et par inhalation, qu'il est modérément irritant pour la peau et légèrement irritant pour les yeux, mais qu'il n'est pas un sensibilisant cutané. Le fongicide foliaire MilStop contient l'allergène sulfite et cause une irritation des voies respiratoires lorsqu'il est inhalé. L'étiquette déconseille l'inhalation du produit et tout contact avec les yeux et la peau comme mesures d'atténuation.

La modification de la formulation n'aura pas d'incidence sur les risques d'exposition professionnelle ou occasionnelle associés au fongicide foliaire MilStop. Aucune modification n'est requise aux mises en garde figurant sur l'étiquette.

La modification de la formulation du fongicide foliaire MilStop n'augmentera pas le risque d'exposition alimentaire par la consommation d'aliments ou d'eau potable. Il n'est donc pas nécessaire d'établir une limite maximale de résidus (LMR) pour le bicarbonate de potassium en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA).

Évaluation environnementale

La nouvelle formulation ne devrait pas entraîner d'augmentation de l'exposition environnementale par rapport à la formulation actuellement homologuée. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées par des énoncés adéquats sur l'étiquette du produit.

Évaluation de la valeur

Selon la justification fournie et les autres renseignements disponibles, la nouvelle formulation du fongicide foliaire MilStop est jugée semblable à la formulation actuellement homologuée. La modification de la formulation ne devrait pas altérer la performance du fongicide foliaire MilStop. La modification proposée aux produits de formulation est donc acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et elle les juge suffisants pour appuyer la nouvelle formulation du fongicide foliaire MilStop ainsi que les modifications proposées à la formulation déjà homologuée.

Références

A. Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2604843	2016, Chemistry Rationale and Cross Reference, DACO: 3.1.1, 3.1.2, 3.2.1, 3.4.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9 CBI
2604844	2016, Cross Reference and Rationale, DACO: 10.2.3.1, 10.2.3.2, 10.2.3.3, 10.2.3.4, 10.3.1, 10.3.2

B. Additional Information Used

2614801	1998, Technical Report No. 48 (2) Eye Irritation: Reference Chemicals Data Bank (Second Edition), DACO: 4.6.4
2614810	1995, Technical Report No. 66 Skin Irritation and Corrosion: Reference Chemicals Data Bank, DACO: 4.6.5
2614812	1982, Final Report on the Safety Assessment of TEA-Lauryl Sulfate. Journal of the American College of Toxicology Volume 1, Number 4, DACO: 4.6.5
2614813	2000, Concise International Chemical Assessment Document 26 – Benzoic Acid and Sodium Benzoate, World Health Organization, DACO: 4.6.4, 4.6.5

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.